

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 Octobre 2018

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Pascal LAROCHE, Patrice BOISSEL, Dominique ELIE, Hervé AUGIS, Patrice MALLEMONT, Frédéric RICHEVAUX et Didier ORELIO.

Etaient absents : Rémy TRAEN donnant pouvoir à Pascal LAROCHE

Claire PLAS-RASSENT donnant pouvoir à Dominique ELIE

Secrétaire de séance : Frédéric RICHEVAUX

- Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 3 Août 2018 ;

Monsieur MALLEMONT rappelle que lors du conseil municipal du 3 août, il avait demandé le curage du pont tartarin. A la suite de cette remarque, le compte rendu est adopté.

- Approbation du PLU

A la suite de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 23 avril 2018 au 23 mai 2018, et le rapport et conclusions du Commissaire-Enquêteur ;

La commission municipale d'urbanisme s'est réunie lors de la séance de travail du 11 septembre 2018, au cours de laquelle ont été étudiés les avis résultant de la Consultation et les observations formulées lors de l'enquête publique. Ladite commission a discuté des modifications qu'il convenait d'apporter au document final et a validé l'ensemble des remarques du Commissaire-Enquêteur.

Après un large débat, le Maire propose de valider les conclusions de la commission d'urbanisme et met cette proposition au vote : -7 voix pour

- 2 voix contre.

Le PLU est donc adopté.

- Validation de la redevance « poteaux téléphoniques »

Cette redevance concerne la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications. Madame ELIE précise qu'une délibération a été prise sur ce sujet et qu'en conséquence il n'est plus nécessaire de délibérer à nouveau.

- Autorisation à donner au Maire pour organiser un MAPA (marché à procédure adaptée) pour le contrat d'affermage de distribution d'eau et la mise en place de 2 réserves incendie l'une à PIERREPONT et au domaine des BOVES ;

Pascal LAROCHE précise que le contrat d'affermage avec SEAO est arrivé à son terme depuis plusieurs mois. Il nous faut donc le prolonger d'un an, temps nécessaire pour organiser un nouveau MAPA. Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la prolongation d'un an du contrat d'affermage avec SEAO. Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation au Maire de signer le contrat.

Concernant la mise en place de réserves à incendie, l'une à Pierrepont et l'autre au domaine des Boves. Le maire précise qu'il faut organiser un MAPA (Marché à Procédures Adaptées), permettant ainsi de chiffrer le coût des travaux et donc de bénéficier de subventions. Patrice BOISSEL précise qu'il serait utile dans cette démarche de faire chiffrer, lors de ce MAPA, la réfection de la canalisation

rue du Seigneur Foulques permettant ainsi d'installer une canalisation de diamètre suffisant pouvant supporter une borne à incendies.

Après discussion, le conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition d'un MAPA intégrant la mise en place des 2 réserves à incendie et parallèlement l'étude pour la réfection de la conduite en diamètre 100, rue du Seigneur Foulques.

- Indemnité du perceuteur ;

Pascal LAROCHE demande au Conseil de bien vouloir approuver une indemnité de conseil au receveur Madame LEDRU Valérie au taux de 100 % et une indemnité de confection de budget pour une somme de 376.21 euros brut. Le Conseil approuve à l'unanimité le versement de ces indemnités.

- Rattachement de la commune de BACHIVILLERS à la communauté de commune des SABLONS ;

Le Maire explique que la commune de Bachivilliers et la commune de Fresneaux-Montchevreuil envisagent une fusion de communes avec un rattachement de cette nouvelle commune à la Communauté de Communes des Sablons. Pascal LAROCHE précise qu'il n'est pas du pouvoir des communes de valider ou non une fusion de communes décidée par les conseils municipaux respectifs. Cependant, le rattachement de cette commune nouvelle à la Communauté de Communes des Sablons amène une délibération des communes du Vexin –Thelle. En effet, la commune de Bachivilliers fait partie jusqu'à ce jour de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle et son rattachement à la Communauté de Communes des Sablons engendre une dette financière envers la Communauté de Communes du Vexin-Thelle d'un montant chiffré à 170.000€ environ (part de la commune de Bachivilliers dans les investissements réalisés par le Vexin-Thelle). De plus, Pascal LAROCHE précise que de nombreuses réunions au sein de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle suivies d'un conseil communautaire a validé, à la majorité, la volonté de conserver le périmètre de ladite Communauté de Communes en son état tant que l'étude de rapprochement éventuel avec une autre Communauté de Communes voisines n'aura pas aboutie. Dans la discussion qui a suivi cet exposé, certains conseillers municipaux ont fait valoir le droit à chaque commune d'organiser son avenir en son âme et conscience. Pascal LAROCHE partage ce point de vue mais précise que dans ce cas d'espèce la difficulté réside dans le rattachement à la Communauté de Communes des Sablons. Après débat, le conseil Municipal vote : - une abstention

- 8 contre le départ de BACHIVILLIERS vers la Communauté de Communes des Sablons.

Questions diverses :

Le Maire informe que l'employé Communal, Thierry LEGROS sera absent pendant une quinzaine de jours pour des raisons de maladie. A cette occasion, il est proposé d'engazonner certains trottoirs, conséquence de l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires. Enfin, il est proposé d'acheter une petite débroussailleuse munie d'une brosse métallique pour le nettoyage des caniveaux permettant ainsi de supprimer l'utilisation de la binette.

Le Maire lève la séance à 22h20

Incluses les délibérations de 24 à 28